

4 - Promouvoir et valoriser les produits de la mer, les savoir-faire et l'identité maritime du territoire auprès de tous les publics

Objectifs régionaux

Excellence des produits normands de la pêche et de l'aquaculture
Attractivité touristique orientée vers les cultures marines et la biodiversité

Axes stratégiques

Valoriser les produits et l'identité maritime du territoire
Protéger le littoral et le milieu marin

Objectifs opérationnels

- ▶ Sensibiliser tous les publics à la biodiversité marine et à la protection de l'environnement
- ▶ Valoriser les activités et les pratiques durables des professionnels auprès de tous les publics
- ▶ Valoriser les produits sous signe de qualité du territoire auprès de tous les publics
- ▶ Développer un tourisme durable lié à l'identité maritime du territoire

Types d'actions à mener et exemples de projets

- ▶ Sensibiliser tous les publics (habitants et touristes notamment) à la biodiversité marine et à la protection de l'environnement
 - Exemples : mise en place de panneaux d'explication et de sensibilisation (fonctionnement des marées, des écosystèmes, biodiversité marine, cultures marines), visites guidées pour une découverte de la faune et flore locale en mer, sur la terre, sur l'estran, des balades « artistiques » en bord de mer ou encore la création d'une maison des havres, valorisant les écosystèmes de bord de mer, actions de sensibilisation à la préservation de la ressource pour les pêcheurs de loisirs, etc.
- ▶ Valoriser les activités et les pratiques durables des professionnels auprès de tous les publics
 - Exemples : actions de communication autour des pratiques durables des professionnels auprès du grand public, guide des espèces en insistant sur la saisonnalité (pourquoi on n'en mange pas toute l'année), sensibiliser les professionnels aux signes de qualité et à la traçabilité, valoriser la traçabilité produit de la mer, + infos consommateurs [QR code] : « la pêche au goût du jour »
- ▶ Valoriser les produits sous signe de qualité du territoire auprès de tous les publics
 - Exemples : ateliers découverte des produits (milieu d'évolution) et recettes (pour tous les publics), travail avec les écoles, porter les labellisations et les développer, campagnes marketing, travail avec les restaurateurs du territoire pour mise en avant des produits dans les établissements, avec les organismes de formation (lycée Marland ou encore groupe FIM)
- ▶ Développer un tourisme durable lié à l'identité maritime du territoire
 - Projets favorisant la découverte et la valorisation du patrimoine maritime local, actions de communication pour affirmer l'identité « cultures marines » et pêche du territoire avec l'utilisation, par exemple, des outils de travail (tracteurs) comme supports visuels, s'appuyer sur des « influenceurs » pour toucher un public jeune, actions visant à développer le pescatourisme et le tourisme d'entreprise avec l'organisation de visites des outils de travail dans un cadre sécurisé avec vente de produits locaux, organiser la découverte des pêcheries et des parcs conchylicoles en tracteur (ex : Baie du Mont-Saint-Michel), organiser des sorties en mer avec dégustation, décliner des interventions en lien avec l'identité maritime du territoire vers les publics plus jeunes notamment.

Effets attendus

Baisse des conflits d'usage
Préservation du milieu
Meilleure identification du caractère maritime du territoire
Augmentation de la consommation de produits locaux de la mer

Bénéficiaires potentiels

Structures publiques (établissements publics, collectivités et leurs groupements, syndicats mixtes, groupement d'intérêt publics, organismes consulaires)
Structures professionnelles (organismes de formation, organismes de professionnels, GIE, CUMA, centre de gestion, etc.)
Associations

Nature des dépenses éligibles

- ▶ Dépenses matérielles :
 - Achat de petits équipement et matériels
 - Achat de documentation
 - Investissements nouveaux (hors matériels ou équipements de remplacement)
- ▶ Dépenses immatérielles :
 - Frais de personnel (salaires et charges)
 - Frais de structure selon la réglementation en vigueur
 - Frais de communication (création et impression, site internet, applications, supports pédagogiques, etc.)
 - Prestations externes (études, diagnostic, expertise, ingénierie, frais de formation, location de matériel) hors conseils pouvant être financés au travers des Chèques Conseils

Actions inéligibles

Actions déclarées inéligibles dans le règlement FEAMPA (règlement [UE] 2021/1139 art.13) ;

Organisations d'évènements ;

Organisation d'expositions locales ;

Organisation/Participation à des fêtes nautiques ou fêtes de la mer.

Dépenses inéligibles

Dépenses mentionnées au décret national d'inéligibilité des dépenses ;

Matériel ou d'équipement de remplacement ;

Contributions en nature ;

TVA récupérable ;

Tous types de conseils qui pourraient être financés au travers des Chèques Conseils ;

Montage du dossier de demande d'aide et de paiement.

Conditions d'éligibilité spécifiques

Vigilance sur les supports de sensibilisation à « rationaliser » dans l'idée de venir en complément de l'existant

Vigilance sur l'utilisation de supports papier

Modalités d'intervention

- ▶ Taux maximum d'aide publique : 50 % (cas général), 80% (projet porté par un organisme qualifié de droit public, ou si l'un des critères suivants est respecté : être d'intérêt collectif ; avoir un bénéficiaire collectif ; présenter des caractéristiques innovantes ou garantir un accès public à ses résultats)
- ▶ Plancher d'aide publique, à parité avec le FEAMPA : 5 000 €
- ▶ Plafond de l'aide publique, à parité avec le FEAMPA : 80 000 €
- ▶ Le comité de sélection se laisse la possibilité de moduler le taux pour les projets éligibles à 80% d'aide publique, sur la base de la note qu'il attribue.

Financement prévu

- ▶ DLAL FEAMPA : 59 568 €
- ▶ Contreparties publiques : 59 568 €

Indicateurs de résultat

Nombre d'acteurs mobilisés (hors filière stricto sensu)

Nombre de bénéficiaires visés par les actions

Nombre d'opérations de valorisation soutenues

Nombre de projets visant à la gestion de conflits d'usage

Emplois créés

Actions contribuant au bon état écologique, notamment à la restauration et la conservation de la nature, à la protection des écosystèmes, à la biodiversité et à la santé et au bien-être des poissons

Activités de coopération entre parties intéressées

Entités bénéficiant d'activités de promotion et d'information

Action visant à améliorer les capacités de gouvernance